



SAISON ÉTÉ 2022

MISE À JOUR : 25 AVRIL 2022

RÈGLEMENTS AHBDS JUNIOR

A. GÉNÉRAL

Valérie Malouin et Olivier Lebrun sont les coordonnateurs de l'AHBDS Junior. En cas de problème ou de question c'est eux qui doivent être contactés. Sur place, il y aura toujours un représentant du comité en charge du bon déroulement des activités.

Les coordonnateurs de l'AHBDS Junior sont chargés de l'évaluation des joueurs en début de saison de façon à faire des équipes équilibrées. Il est possible que les coordonnateurs demandent l'aide des entraîneurs-bénévoles pour faire l'évaluation des joueurs et la composition des équipes.

L'horaire des parties sera déposé sur le site de l'AHBDS au début de la saison (www.ahbds.net).

Les balles sont fournies ainsi que les chandails (en début de saison). De l'équipement de gardien de but est disponible en prêt sur place. Il est toutefois recommandé, pour les gardiens de but réguliers, d'apporter leur propre équipement.

B. TEMPÉRATURE

Lorsque la température l'exige, les arbitres donneront des courtes pauses « chaleur » à chaque mi-période.

En cas de pluie, les parties ont lieu. Le responsable sur place se réserve le droit d'annuler les parties dans le cas où la température rendrait la pratique du sport dangereuse.

Si une partie devait être annulée à cause de la température, un message sera envoyé sur les réseaux sociaux (Page Facebook AHBDS Junior). Les parties annulées seront remises à une date ultérieure.

C. DÉROULEMENT

- Les parties se jouent à 3 contre 3 plus un gardien.
- Les parties comprennent 3 périodes de 13 minutes chacune, à temps continu, à l'exception de la dernière minute de la partie qui sera « chrono » lorsque l'écart est de 3 buts et moins.
- Chaque équipe a droit à un temps mort par partie.

D. RÈGLEMENTS DE JEU

En général, les règlements sont les mêmes que ceux du hockey sur glace.

Les quelques différences sont décrites ci-dessous.

1. Tout arrêt de jeu se reprend en arrière du but ou sur une tuile jaune (endroit déterminé par l'arbitre). L'équipe a 3 secondes compté par l'arbitre pour remettre la balle en jeu.
 - Si le gardien immobilise la balle, c'est son équipe qui reprend derrière son but.
 - Si c'est une punition ou que l'équipe offensive commet une faute (ex : balle à l'extérieur du jeu), c'est l'équipe adverse qui reprendra la balle sur une tuile jaune au centre de la surface.

2. Infractions

Novice / Atome

Lorsqu'il y a infraction, l'équipe adverse (joueur qui a subi l'infraction) fait un tir de pénalité.

Dans les autres cas, c'est un joueur désigné par l'entraîneur, qui est sur la surface lors de l'arrêt de jeu qui fera le tir de pénalité.

Dans le cas où un joueur fait un geste agressif que l'arbitre juge délibéré, il sera immédiatement sorti de la partie.

Dans le cas où un joueur aurait des comportements agressifs à répétition, il pourrait être suspendu par la ligue sans possibilité de remboursement.

Pee-wee / Bantam / Compétitif

Les règlements sont les mêmes qu'au hockey sur glace en ce qui a trait aux punitions.

Pour toutes les catégories

Il n'y a pas de punition accordée pour avoir retardé la partie lorsque la balle se retrouve en dehors de la surface du jeu. Le jeu reprend au centre par l'équipe adverse.

La punition « bâton élevé » est donnée lorsqu'un joueur essaie de jouer la balle au-dessus de ses épaules, et ce, qu'il y touche ou non.

La punition « glissade dangereuse » est donnée lorsqu'un joueur se lance sur le sol en direction des jambes d'un autre joueur, qu'il y ait contact ou non.

3. Lorsque la balle frappe la clôture ou le filet protecteur, le jeu continue.

4. Il n'y a pas de partie nulle durant la saison régulière. Lorsque c'est le cas, il y a fusillade.

Déroutement fusillade

Trois joueurs sont désignés par les entraîneurs pour faire les tirs.

Advenant encore une égalité après cette première ronde, l'entraîneur désignera un à la fois les joueurs qui participeront à la fusillade, jusqu'à ce qu'il y ait un vainqueur.

Tous les joueurs doivent avoir effectué un tir avant qu'un joueur puisse avoir droit à un second tir.

E. JOUEURS REMPLACANTS

- Une équipe ayant besoin d'un joueur pour remplacer peut contacter un joueur de la catégorie inférieure qui figure sur la liste qui sera remis aux entraîneurs en début de saison.
- Un joueur remplaçant peut jouer dans n'importe quelle équipe qui le contacte.

- Les équipes compétitives peuvent utiliser des joueurs de la même catégorie d'âge qui jouent au niveau récréatif. Elles peuvent également demander à des joueurs des catégories compétitives ou récréatives inférieures.
- Pour remplacer dans une équipe, un joueur doit absolument être inscrit pour la saison en cours.

F. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- Casque avec protection faciale complète,
- Gants de hockey,
- Jambières de Dek Hockey
- Souliers de course
- Bâton

Les bâtons avec les palettes de bois ainsi que l'application de ruban sur ces derniers sont interdits pour les joueurs à l'exception d'une bande de ruban en parallèle avec la palette.

G. CATÉGORIE BOUT DE CHOU

La catégorie Bout de chou a une répartition du temps différente. Il y aura des activités qui travailleront la motricité des jeunes comme des exercices de sauts, de mouvement, changement direction, manipulation d'objets, course, etc. Le jeune pourra également, lors du cours, s'initier au DEK hockey le tout dans un encadrement assuré par l'animateur. Il se peut que l'animateur demande l'aide des parents pour favoriser la participation de tous les enfants lors de l'activité.

L'équipement utilisé pour les activités est fourni par le centre (ex : les cônes).

À la fin, il y aura une partie disputée entre les jeunes.

H. CIVILITÉ

Chaque entraîneur est responsable de la bonne tenue de ses spectateurs.

Toute personne qui crie, insulte et/ou intimide les joueurs, les entraîneurs d'une équipe ou tout autre membre du personnel de terrain (arbitres et marqueurs) aura pour conséquence :

- Après un avertissement à l'entraîneur fautif, l'arbitre OU tout autre personne responsable sur le site, peut arrêter la partie et donner la victoire à l'équipe visée par les insultes.